

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATIONS COURANTES DES HOPITAUX ET IMMEUBLES DU GHT 44 **ZONE OUEST**



**GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE**
LOIRE ATLANTIQUE

Pouvoir adjudicateur	CHU DE NANTES Établissement public de santé (Établissement support du GHT 44) Le Directeur Général du CHU de Nantes 5 allée de l'île gloriette 44 093 Nantes cedex
---------------------------------	---

Maître d'ouvrage	<u>Pour le GHT 44 dans sa partie OUEST :</u> - LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-NAZAIRE, à Saint Nazaire, - L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE - LE CROISIC, à Guérande, - L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE RETZ – PORNIC, à Pornic, - L'ETABLISSEMENT PSYCHIATRIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE NORD (EPSYLAN), à Blain, - LE CENTRE HOSPITALIER DE SAVENAY, à Savenay.
-------------------------	--

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES LOT 10 – COUVERTURE - ZINGUERIE

Date
Avril 2026

10- COUVERTURE - ZINGUERIE.....	3
10.1- GENERALITES	3
10.1.1- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION	3
10.2- HEURE DE MAIN D'ŒUVRE.....	3
10.2.1- Prix de l'heure de main d'œuvre jour de 6h00 à 21h00.....	3
10.2.2- Prix de l'heure de main d'œuvre entre 21h00 et 6h00 ou dimanches et jours fériés.....	3
10.2.3- Prix de l'heure de main d'œuvre de jour de 6h00 à 21h00 le samedi	3

10- COUVERTURE - ZINGUERIE

10.1- GENERALITES

10.1.1- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les matériaux, les produits et les matériels ainsi que les conditions de leur mise en œuvre devront être conformes **aux règlements, normes et prescriptions techniques en vigueur**, et notamment (liste non limitative) :

- aux règles générales de la construction,
- aux cahiers des charges,
- au R.E.E.F (Recueil des Éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France),
- aux DTU (Documents Techniques Unifiés),
- aux avis techniques du C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment),
- aux avis des fabricants des matériaux et matériels mis en œuvre,
- aux normes A.F.N.O.R. (Association Française de Normalisation),
- aux prescriptions particulières du présent CCTP,
- aux instructions du bureau de contrôle (cas de contrôle),
- aux instructions du maître d'œuvre.

Dans le cas de travaux relevant de la solidité des ouvrages, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les études d'exécution.

10.2- HEURE DE MAIN D'ŒUVRE

L'entrepreneur devra ressortir le prix d'une heure de travail par ouvrier selon les configurations suivantes :

10.2.1- Prix de l'heure de main d'œuvre jour de 6h00 à 21h00

10.2.2- Prix de l'heure de main d'œuvre entre 21h00 et 6h00 ou dimanches et jours fériés

10.2.3- Prix de l'heure de main d'œuvre de jour de 6h00 à 21h00 le samedi